

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
de la séance du 07 avril 2021**

*** ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2021
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 Compte rendu des décisions prises par le Maire
- 4 Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
FINANCES
- 5 Commune : Compte de gestion, CA, 2020, affectation des résultats
- 6 Commune : BP 2021 – subventions accordées
- 7 Assainissement : Compte de gestion, CA, 2020, affectation des résultats
- 8 Assainissement : BP 2021
- 9 Redevances assainissement 2021
- 10 Vote des taux des taxes directes locales pour 2021
- 11 Mise à disposition des salles communales
- 12 Création d'une licence IV
- 13 Compte rendu des réunions syndicales
- 14 Questions diverses

Date de convocation 31/03/2021

Etaient présents : Jean-Pierre BARRIEU, Sylvie BORDON, Patrice CALCINE, Francis DULIN, Sophie GOMEZ, Gilles LACLAVERE, Patrick LOUVEL, Michel PASCAU, Guillaume POLO, Daniel BOUNET, Lydia LUONG CAZANOVA

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h30.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2021

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2021 est approuvé à l'unanimité

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Lydia Luong Casanova est nommée secrétaire de séance.

3. Compte rendu des décisions prises par le Maire

Néant

4. Compte rendu des arrêtés pris par le Maire depuis le 24 mars 2021

N° 506-2021 : règlementation de la circulation dans la rue de la Peyrade – livraison chez M. Boss

N° 507- 2021 : Certificat d'urbanisme opération non réalisable - hangar agricole – Bolzonella Hugues

FINANCES

Mr Le Maire aborde la venue de M. Etienne RICAUD (Conseiller aux décideurs locaux) ce 7 Avril, qui est venu faire une analyse financière de la gestion de la commune. Il constate que les courbes vont dans le bon sens et remontent malgré l'emprunt de l'église qui pénalise le budget. Mr Ricau est donc positif sur la gestion budgétaire de la commune.

5. COMMUNE – Comptes administratifs et comptes de gestion 2020 et affectation des résultats

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants

Investissement

Dépenses	Prévu .	117 824.17
	Réalisé :	90 379.84
	Reste à réaliser :	12 233.00
	Prévu .	117 824.17
Recettes	Réalisé :	61 937.75
	Reste à réaliser ..	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	310 507.97
	Réalisé :	232 257.45
	Reste à réaliser .	0,00
Recettes	Prévu :	310 504.97
	Réalisé :	321 329.49
	Reste à réaliser ..	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-28 442.09
Fonctionnement :	89 072.04
Résultat global •	60 629.95

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Maire soumet au vote le compte de gestion de la commune qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ayant quitté la séance, le 1^{er} adjoint Francis DULIN, soumet au vote le compte administratif 2020. Après en avoir délibéré les membres présents approuvent à l'unanimité le compte administratif 2020.

Commune - Affectation des résultats 2020

Le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de :	57 983.98
- un excédent reporté de :	31 088.06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	89 072.04
- un déficit d'investissement de :	28 442.09
- un déficit des restes à réaliser de :	12 233.00
Soit un besoin de financement de :	40 675.09
Le conseil municipal , après en avoir délibéré, DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :	
	89 072.04
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) (pour couverture du déficit d'investissement)	40 675.09
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	43 396.95
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	28 442.09

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

6. COMMUNE - Budget primitif 2021

Le Maire reprend l'ordre du jour et présente le budget primitif 2021 proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'**investissement** à hauteur de **137 580.09 €** et en dépenses et en recettes de **fonctionnement** à hauteur de **332 180.97 €**

Budget de la commune approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS ATTRIBUEES :

Amicale des sapeurs-pompiers de Lectoure : 867.00 euros

Anciens combattants d'Algérie : 75.00 euros

APE du RPI en Lectourois : 153.00 euros

AVSPCL valorisation et sauvegarde du patrimoine : 153.00 euros

Comité des fêtes : 153.00 euros

Société de chasse le fusil castéralais : 153.00 euros

Souvenir français comité Lomagne : 75.00 euros

Les subventions versées dans le cadre du vote du budget seront publiées sur le site internet de la commune.

A noter : Hausse des rémunérations des élus, hausse d'achat du gaz (prévoir 2 remplissages de la cuve en 2021), hausse du programme de voirie et des frais de stock de calcaire.

1000 Euros sont également prévus pour les dépenses de fleurissement (objectif 2ème fleur).

En investissement : le remboursement du dernier emprunt concernant la rénovation de l'église se terminera en 2025. A noter que sur les 50 000€ de subventions pour l'église demandées en 2015 au Conseil Départemental, nous avons obtenu une subvention de 14 550€ qui vient d'être versée à la commune.

En l'absence de ces subventions, le budget communal a subi des perturbations entre 2018 et 2019, mais en 2020, on note une amélioration des finances communales, et ce en ayant toutefois pu réaliser des investissements au cours de l'année (toiture logement, adressage...)

7. ASSAINISSEMENT - Comptes administratifs et comptes de gestion 2020 et affectation des résultats

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu .	65 095.53
	Réalisé :	0
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu .	65 95.53
	Réalisé :	65 265.53
	Reste à réaliser ..	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	34 882.09
	Réalisé :	12 780.53
	Reste à réaliser .	0,00
Recettes	Prévu :	34 882.09
	Réalisé :	33 268.17
	Reste à réaliser ..	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		65 265.53
Fonctionnement :		20 487.64
Résultat global •		85 753.17

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Maire soumet au vote le compte de gestion de l'assainissement qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ayant quitté la séance, le 1^{er} adjoint Francis DULIN, soumet au vote le compte administratif de l'assainissement 2020. Après en avoir délibéré les membres présents approuvent à l'unanimité le compte administratif 2020.

Assainissement - Affectation des résultats 2020

Le compte administratif présente :

- un déficit de fonctionnement de :	2 794.45
- un excédent reporté de :	23 282.09
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	20 487.64
- un excédent d'investissement de :	65 265.53
- un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un excédent de financement de :	65 265.53
Le conseil municipal , après en avoir délibéré, DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :	20 487.64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) (pour couverture du déficit d'investissement)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	20 487.64
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	65 265.53

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

8 ASSAINISSEMENT -Budget primitif 2021

Le Maire reprend l'ordre du jour et présente le budget primitif 2021 proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'**investissement** à hauteur de **68 706.38 €** et en dépenses et en recettes de **fonctionnement** à hauteur de **32 087.64 €**

Budget assainissement approuvé à l'unanimité

Mr Dulin aborde le sujet des peupliers autour de la station. Il faudrait les couper, et dans l'idéal les arracher à la pelle mécanique. Une fuite est également visible à la sortie du bac en béton, il faut envisager de faire un exutoire qui partirait de la station et qui irait dans le fossé.

Le contrôle de la Cuve de Pozzolane a été effectué par la SATESE, il n'y a que des micro-fuites qui ne posent pas de soucis, et la qualité de l'eau à la sortie de la station est conforme à la réglementation.

9. Redevances assainissement 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité vote le mode de calcul suivant pour les redevances 2021 :

Par fixe : 8€ par mois et par branchement

Part variable : égale à 1.88€/m³ calculée sur les consommations d'eau potable établies par la SAUR, après application d'un abattement de 10% sur les volumes consommés

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.25%, prélevés par la commune et reversés à l'Agence Adour Garonne

10. Vote des taux des taxes directes locales pour 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation

Remarque : La taxe d'habitation est supprimée pour 80% des foyers et ce pour les résidences principales.

Il n'y aura plus de taxe d'habitation en 2021, sauf pour les revenus les plus élevés, soit 20% de la population (en fonction du revenu fiscal de référence). La taxe d'habitation est cependant maintenue pour les résidences secondaires (39 sur la commune) ainsi que pour les logements vacants. En contre partie le département versera à la commune la TFPB (taxe foncière sur le bâti), qui après différents coefficients correcteurs devraient compenser la perte de la taxe d'habitation pour la commune.

M le Maire propose de ne pas augmenter les taxes directes locales. Il indique que celles-ci sont déjà supérieures à la moyenne constatée dans le département (audit du matin de M Ricaud).

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 63.88 %**,

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.53 %**.

11. Mise à disposition des salles communales

Les conseillers abordent la question de la mise à disposition des salles communales pour les associations ou les coopératives. Le sujet avait déjà été abordé lors des conseils municipaux des 14 décembre 2018 et 15 mars 2019.

Lors de la mandature précédente, il avait été décidé que les salles, dans le bâtiment ex scolaire, pourraient être mises disposition d'associations qui auraient au moins deux membres de la commune adhérents à ces associations. Les élus présents réabordent ce jour le sujet : les normes handicapés sont-elles correctes, ainsi que les sorties de secours ? Qui se charge de vérifier les salles ? Un contrat de location -ou prêt sera, le cas échéant, étudié.

M le Maire souhaite qu'une commission de 2,3 ou 4 élus se penche sur ce problème et rédige ce texte. Projet à suivre.

12. Création d'une licence IV

La préfecture a informé la mairie que le gouvernement a souhaité soutenir la création de licences IV gratuites dans les communes de moins de 3500 habitants. Le titulaire de la licence et l'exploitant peuvent être deux entités différentes. L'exploitant est tenu de faire un stage de formation auprès de l'UMIH Gers, stage de 3 jours coûtant 750.00 €. Pour information le prix d'une telle licence est de 12000 € à 15000€. M Bounet, en tant que président du comité des fêtes, est intéressé par cette exploitation. Mme Luong Casanova, anciennement bénéficiaire de cette licence et ayant suivi la formation va contacter l'UMIH Auch pour savoir si sa formation est toujours valide.

13. Compte rendu des réunions syndicales

SIVOM : cpte rendu du 15/03/2021

SIAEP : cpte rendu du 16/03/2021

SIDEL : cpte rendu du 23/03/2021

14. Questions diverses

Mr Dulin demande s'il est possible de fleurir le devant de la Mairie et également de soutenir les rosiers dans le village.

Mr Calcine aborde le sujet de la brochure des Associations de chasse distribuée à 600 000 élus dans les mairies. Lui-même fait partie des adhérents de la protection et de la sauvegarde de la faune sauvage, il s'indigne ainsi de cette procédure qui informe et incite à cette pratique.

Adressage : La mise en place des poteaux indiquant les noms des routes et des chemins sera effectuée vendredi matin par M Laclavère, M Polo et M le Maire.

Prochaine réunion le 28 avril à 20h30.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h.

PASCAU Michel	
DULIN Francis	
LACLAVERE Gilles	
BARRIEU Jean-Pierre	
BORDON Sylvie	
BOUNET Daniel	
CALCINE Patrice	
GOMEZ Sophie	
LOUVEL Patrick	
LUONG-CASANOVA Lydia	
POLO Guillaume	